

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

**Demande de participation à un référendum
Second projet de règlement no 483-6-U**

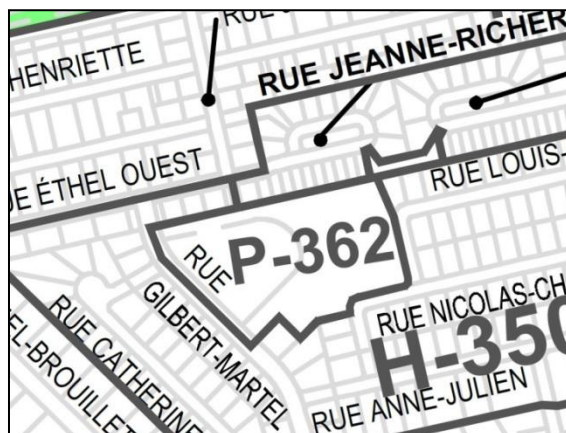
Aux personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum, à l'égard du second projet de règlement no 483-6-U adopté le 7 août 2019, règlement modifiant le règlement de zonage no 483-U afin d'agrandir la zone P-362.

Avis public est donné de ce qui suit :

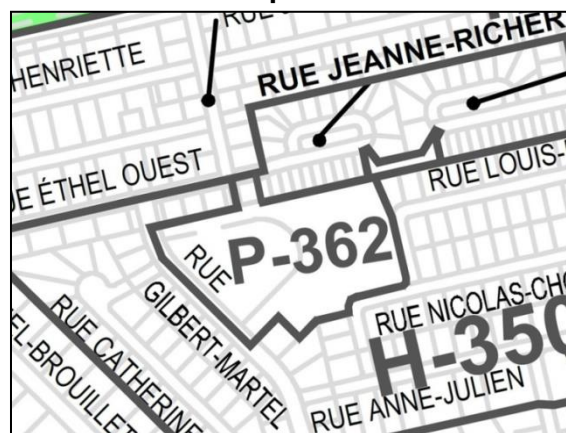
À la suite de l'assemblée publique de consultation, le conseil municipal a adopté lors de la séance du 7 août 2019, le second projet de règlement no 483-6-U modifiant le règlement de zonage no 483-U afin d'agrandir la zone P-362.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et les zones contiguës afin que le projet de règlement qui le contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Le projet de règlement concerne la zone P-362 ainsi que les zones contiguës H-350, H-349 et H-334.

Avant



Après



Pour être valide, toute demande doit :

Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;

Être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le 20 août 2019 à 16 h 30;

Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 personnes ou dans le cas contraire par la majorité d'entre elles.

4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la greffière à l'hôtel de ville durant les heures normales de bureau.
5. Toutes les dispositions du second projet de règlement no 483-6-U qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le second projet de règlement ainsi que la description de la zone peuvent être consultés à l'hôtel de ville durant les heures normales de bureau.

Donné à Carignan, ce 12 août 2019

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 12 août 2019 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 12 août 2019.

Donné à Carignan, ce 12 août 2019

Ève Poulin, avocate
Greffière